

ARRETE DU MAIRE
ST066RP2024

Objet : Numérotation Chemin de la Mouille
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

La nouvelle adresse est attribuée sur le chemin de la Mouille

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
BN 308	Chemin de la Mouille	1 bis

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 21 février 2024
Serge BÉRARD, le Maire,
Par délégation, Sébastien FRANCOIS
3^{ème} Adjoint

Mise en ligne le = 26/02/2024

